

## INSTRUCTIONS AUX AUTEURS

### Conseil et contact éditorial

INRAE – DipSO - 1 rue Pierre-Gilles de Gennes – CS 10030 – 92761 Antony Cedex

[set-revue@inrae.fr](mailto:set-revue@inrae.fr)

**Rédactrice en chef** : Sabine Arbeille

Tél. : 01 40 96 61 16 – [sabine.arbeille@inrae.fr](mailto:sabine.arbeille@inrae.fr)

**Secrétariat de rédaction** : Valérie Pagneux

Tél. : 01 40 96 61 32 – [valerie.pagneux@inrae.fr](mailto:valerie.pagneux@inrae.fr)

## LE PUBLIC CIBLE

De manière générale, la revue cible tous les acteurs et praticiens intervenant sur les espaces ruraux et périurbains, qu'ils soient publics ou privés (bureaux d'études, associations et ONG). Elle s'adresse aux ingénieurs, cadres, gestionnaires :

- des services techniques des collectivités territoriales,
- des services déconcentrés de l'État,
- du secteur public et parapublic au sens large,
- des instituts techniques,
- des établissements d'enseignement technique et supérieur.

## LES OBJECTIFS DE LA REVUE

*Sciences, Eaux & Territoires* est une revue de transfert des résultats de la recherche finalisée pour le milieu professionnel. Elle se nourrit aussi d'échanges entre les acteurs du terrain et la recherche. La revue est envisagée comme un outil d'accompagnement de l'action sur le terrain et d'aide à la décision, en diffusant une information structurée sur des méthodologies d'action, des synthèses sur les innovations techniques ou technologiques et les dernières avancées de la recherche finalisée. La revue reflète également les points de vue des acteurs et aide à la compréhension des enjeux environnementaux en incluant aussi les aspects réglementaires et sociétaux, dans les domaines couverts par INRAE et ses partenaires.

Les domaines couverts par la revue :

- la gestion de l'eau,
- le développement territorial, l'agriculture et les nouvelles ruralités,
- la qualité et l'écologie des systèmes aquatiques et des systèmes terrestres,
- la gestion des écosystèmes (ingénierie écologique)
- les technologies et procédés concernant l'eau et les déchets,
- les risques naturels,
- les écotechnologies,
- l'aménagement du territoire (aspects juridiques, sociaux...).

## LE CONTENU EDITORIAL

### AVERTISSEMENT

La revue propose une information claire et lisible de haute qualité scientifique et technique qui permette de nourrir le processus de l'action et/ou de la décision des différents intervenants publics et privés dans le domaine du développement territorial et de l'environnement.

Nous vous conseillons donc d'utiliser des mots simples de compréhension courante (si un terme scientifique est indispensable, faites un renvoi de bas de page pour ajouter une définition). La structure type article scientifique « matériel et méthodes, résultats et discussion » est à proscrire. Préférez une répartition de votre contenu par thématiques/idées, par exemple.

La rédaction de la revue prête une attention particulière à la présentation des informations et à leur compréhension par le plus grand nombre de lecteurs non spécialistes des domaines abordés. La rédaction exerce un contrôle « formel » avant transmission au comité éditorial sur la grammaire,

l'orthographe ainsi que la construction des phrases et leur syntaxe. Elle se réserve le droit de rejeter l'article s'il ne satisfait pas à ces exigences minimales.

La rédaction de la revue est à votre disposition pour vous conseiller.

## LES CONTENUS

Il existe trois types de contenus :

<b>Contenus</b>	<b>Périodicité</b>
1-Les numéros thématiques	3 à 4 numéros par an
2-Les cahiers spéciaux	2 par an
3-Les articles « hors-série »	Au fil de l'eau

### Les numéros thématiques/cahiers spéciaux

→ Un numéro thématique comporte entre 10 à 15 sujets illustrant la diversité des regards et des approches autour du thème choisi, avec notamment des articles et/ou notes écrits par des scientifiques, des témoignages et des points de vue d'acteurs publics et privés du territoire, etc.

→ Un cahier spécial regroupe entre 3 à 4 articles et/ou notes.

Le tableau ci-dessous vous donne à titre indicatif, une trame minimale pour élaborer le sommaire de ces deux types de documents.

Le format des textes est de type « article » ou « note »

<b>Contenus</b>	<b>Numéro thématique</b>	<b>Cahier spécial</b>
1 éditorial	X	X
1 article de présentation et de compréhension du sujet qui apporte les notions élémentaires, ce qu'il faut savoir pour les non-spécialistes	X	X
1 article sur l'état de l'art, incluant une synthèse bibliographique sur le sujet	X	
1 article de contexte rédigé par un intervenant extérieur à IINRAE	X	X
au moins 2 notes « Points de vue » : textes exprimant des opinions ou apportant un regard critique sur le sujet. Ces textes doivent être courts et argumentés.	X	
1 glossaire ou index des sigles	Si besoin	Si besoin

**Remarque** : un ou deux textes se référant à des expériences ou à des recherches menées ailleurs qu'en France sont les bienvenues. Pour des auteurs non francophones, il est alors possible d'envoyer des textes en anglais. La revue en accord avec le comité éditorial jugera de l'utilité de les traduire en français.

### Les articles hors-série

Le format des textes est de type « article ».

## LES FORMATS DES TEXTES

Il existe deux types de formats : les articles et les notes.

## Les « articles »

Ils sont publiés dans la revue en langue française, et exposent des résultats d'études ou de travaux de recherche. Ces articles font le point sur l'état de l'art dans un domaine donné ou apportent un éclairage utile à l'action pour actualiser les connaissances des lecteurs.

- **Le titre** : rédigé en français et en anglais (pour le référencement), il doit être court et représentatif du contenu, le plus clair possible pour le lecteur.
- **Le résumé** : rédigé en français et en anglais (200 mots maximum chacun), il résume succinctement la problématique de l'article, les techniques présentées et les suites possibles à donner ;
- **L'introduction** : préciser le contexte et/ou la problématique et les enjeux associés, et/ou les questions auxquelles les auteurs devaient répondre. Il est indispensable de rappeler la définition de certains termes spécialisés et de développer tous les sigles la première fois qu'ils apparaissent dans le texte.
- **Le corps du texte** : l'utilisation d'un ou deux encadrés peut permettre de développer des précisions méthodologiques tout en évitant d'alourdir l'écriture et la lecture. Les résultats sont présentés et discutés en s'attachant à l'essentiel et en prenant soin de les rapporter aux objectifs attendus.
- **La conclusion** : elle fait le point sur le contenu de l'article et permet d'ajuster la portée des résultats. Elle insiste sur les perspectives en indiquant vers quoi l'étude peut déboucher et quelles en sont les limites d'utilisation.
- **L'encadré « En savoir plus »** : placé en fin d'article, il propose aux lecteurs cinq références (maximum) qui vont leur permettre d'aller plus loin sur le sujet.
- **Les autres encadrés informatifs** sont limités à deux.
- **Les éléments visuels** (figures, tableaux, photos) sont limités à quatre.

Le corps des articles (hors titre, résumé, légendes et bibliographie) représente environ **8 pages, soit 3000 mots + 4 éléments visuels au maximum**

## Les « notes »

Ces notes sont des articles courts de différents types :

- **notes de compréhension**, faisant le point sur une question technique ou scientifique, un état de l'art, ou des perspectives de résultats de recherche. L'objectif est de permettre au lecteur de clarifier un concept ou une problématique qu'il va devoir utiliser et de lui donner les moyens d'approfondir sa connaissance s'il le souhaite ;
- **notes de présentation** de méthodes et d'outils nécessaires pour une action précise, de leurs limites d'utilisation, des moyens à mettre en œuvre et des conditions de leur diffusion. Elles peuvent présenter un cas pratique ou un exemple de mise en œuvre ;
- **notes d'information**, descriptives d'un champ thématique ou d'un domaine de ce champ. Elles apportent des éléments de connaissance susceptibles de répondre aux préoccupations des acteurs locaux et des services de l'État.

Le corps des notes (hors titre, légendes, voire bibliographie) représente environ **4 pages, soit 1500 mots + 2 éléments visuels au maximum**

## LA PRESENTATION DES ELEMENTS DE L'ARTICLE

Les éléments de l'article sont transmis par messagerie électronique à [set-revue@inrae.fr](mailto:set-revue@inrae.fr)

### LE TEXTE DE L'ARTICLE

Le texte doit être saisi sous Word PC en fichier en « .doc » ou « .rtf ».

Le texte doit être structuré clairement et paginé.

Le texte doit utiliser si possible les instructions suivantes en ce qui concerne le format, les marges, les styles... :

- format A4 (21 cm x 29,7 cm),
- marges de 2,5 cm
- police de caractère pour texte courant : Arial 10 points
- double interligne
- texte justifié

- police de caractère pour titre 1<sup>er</sup> niveau : Arial gras 12 points
- police de caractère pour titre 2<sup>e</sup> niveau : Arial gras 10 points
- police de caractère pour titre 3<sup>e</sup> niveau : Arial gras italique 10 points

Le texte est transmis sans enrichissement typographique particulier sauf les indices, les exposants et les italiques. Ne pas utiliser, en particulier, les majuscules, le gras, le souligné, les bordures, les trames, l'en-tête et le pied de page, les retraits de la première ligne de paragraphe (alinéas), les tabulations, l'espace supplémentaire en début ou en fin de paragraphe, etc.

La première page de l'article doit comporter :

- le titre en français et sa traduction en anglais,
- les prénom(s) et nom(s), suivis de l'organisme de rattachement, des coordonnées postales et mails du ou des auteurs,
- le résumé en français et en anglais de 200 mots maximum chacun.

Les titres et sous-titres doivent être courts et non numérotés. Se limiter à trois niveaux de titre.

L'utilisation des notes de bas de page doit être limitée.

## LES ELEMENTS VISUELS

Les éléments visuels (figures, tableaux, photographies) sont au nombre de quatre maximum pour les articles et de deux maximum pour les notes. Ces deux types de texte incluront au moins une photographie illustrant le thème abordé.

Les illustrations (figures, dessins et cartes), les photos et les tableaux sont numérotés (par des chiffres arabes), portent une courte légende et sont appelés dans le texte.

Légèder une photo et/ou une illustration, une figure ou un tableau, ce n'est pas décrire ce qu'on voit, mais écrire ce qu'on sait de l'image. La légende doit donner des éléments d'information et de compréhension de ce que le lecteur voit et ce qu'il doit savoir et retenir (contextualisation et message). Elle est écrite dans un style simple et elle est courte (1 à 2 phrases) et ne doit pas porter un jugement de valeur. Insérer dans la légende la source de l'iconographie (nom de l'auteur de la photo, source des données présentées dans la figure, etc.).

L'auteur doit s'assurer de détenir les droits de reproduction des photographies et autres éléments visuels qu'il souhaite utiliser pour illustrer son texte. S'il n'est pas l'auteur lui-même, il doit contacter les auteurs et leur demander une autorisation de reproduction ainsi que les fichiers originaux de bonne qualité (vous pouvez demander à la rédaction de la revue le fichier du formulaire approprié).

**IMPORTANT** : Les éléments visuels, accompagnés de leurs titres et légendes, doivent être insérés juste après leur annonce dans le texte. Mais parallèlement, les auteurs doivent **joindre impérativement les fichiers des éléments visuels séparément** et nommés comme dans le texte (figure-1, photo-1...), en respectant les consignes suivantes.

### **Pour les illustrations (figures, dessins et cartes) :**

- fournir les fichiers natifs ou fichiers source (fichiers issus du logiciel avec lequel a été réalisée la figure),
- donner de préférence des fichiers au format vectoriel (Adobe Illustrator « .ai » ou Corel Draw « .cdr »). Les figures réalisées sous Word, Excel ou Power Point sont aussi acceptées,
- si vous ne disposez plus des fichiers natifs, nous fournir des fichiers « image » haute définition (300 dpi, et la taille la plus grande possible).

### **Pour les photographies \* :**

- fournir les originaux : fichiers numériques provenant d'un appareil photo numérique, diapositives, tirages papier ou négatifs,
- pour les fichiers numériques, les enregistrements en « .jpg » ou « .tiff » sont acceptés.
- les photographies doivent être de bonne qualité, à savoir :
  - ✓ pour les photos numériques, il est recommandé de régler l'appareil sur la plus haute résolution (maximum de méga pixels) ;
  - ✓ la résolution des images numériques doit être de 300 dpi, et la taille la plus grande possible (au moins 1200 x 800 pixels en 300 dpi).

## L'ENCADRE « EN SAVOIR PLUS »

L'objectif de cet encadré, placé en fin d'article, est de proposer aux lecteurs les références qui vont leur permettre d'aller plus loin sur le sujet. Les références présentées ici n'ont pas pour but de justifier le propos de l'article auprès des pairs, mais de donner des clés et des pistes de réflexion aux lecteurs qui souhaitent « en savoir plus ».

Cet encadré doit **impérativement** contenir moins de cinq références. Le cas échéant, il sera demandé à l'auteur de retirer les références en trop.

Les références citées doivent être accessibles facilement : éviter les thèses, mémoires d'étudiants ou rapports confidentiels. Des références internationales peuvent être insérées. Ces références peuvent également être des liens vers des sites internet évoquant plus précisément le sujet, des normes, des lois, des décrets...

Les autocitations sont limitées à une seule référence sur les cinq demandées.

Les références font l'objet d'un appel dans le texte, qui renvoie à une liste placée à la fin de l'article selon la présentation suivante :

- **pour l'appel dans le texte** : indiquer entre parenthèses le nom de l'auteur et l'année de publication (si les auteurs sont trois ou plus, mettre *et al.* (*en italique*) à la suite du nom du premier auteur). Ex. : (Dupont, 2002) ou (Durand *et al.*, 2001) ;
- **pour l'encadré** (en fin d'article) :
  - ✓ **pour les articles de revues** : noms des auteurs (en lettres capitales), séparés par une virgule, initiale(s) du prénom, année, titre de l'article, *nom de la revue* (*en italique*), vol. volume, n° numéro, p. page début-page fin, éventuellement numéro DOI. Ex. : DUPONT, J.-F., DURAND, D., 2001, Utilisation des structures métalliques contre les éboulements, *International journal for design dams*, n° 25, p. 49-70.
  - ✓ **pour les articles consultables gratuitement en ligne** : indiquer l'URL de l'article en ligne et la date de consultation. Ex. : BOUTIN, C., PROST-BOUCLE, S., 2012, Les zones de rejet végétalisées [en ligne], *Revue SET*, n° 09, p. 36-43. Disponible sur : <URL : <http://www.set-revue.fr/les-zones-de-rejet-vegetalisees>> (consulté le 14/02/2013).
  - ✓ **pour les extraits** (communication à un congrès, chapitre d'ouvrage) : noms des auteurs (en lettres capitales), séparés par une virgule, initiale(s) du prénom, année, titre de l'article, *in* : *Titre et lieu congrès ou Titre ouvrage* (*en italique*), auteur ouvrage (en capitale), pagination. Exemple : DUPONT, C., DURAND, D., 2001, Éléments de physique des écoulements, *in* : *Sciences du risque*, TAYLOR, B., PAUL, P., p. 22-44.
  - ✓ **pour les livres** : noms des auteurs (en lettres capitales), séparés par une virgule, initiale(s) du prénom, année, *titre de l'ouvrage* (*en italique*), éditeur, ville, nombre de pages. Exemple : DOREE, A., 2000, *Flore pastorale de montagne. Tome 2 : graminées, légumineuses et autres plantes fourragères*, Cemagref Éditions, Antony, 227 p.
  - ✓ **pour les sites internet** : nom du site internet, adresse URL de la page d'accueil ou de la page consultée en mentionnant la date de consultation.

## LES AUTRES ENCADRES

Il est possible d'insérer des encadrés informatifs dans le corps du texte (deux maximum):

- pour définir des termes/notions (mini-glossaire),
- pour identifier les équipes INRAE impliquées sur le sujet présenté dans l'article ;
- pour identifier les autres structures scientifiques et techniques impliquées ;
- pour donner des informations concrètes sur la façon de se procurer la méthode ou l'outil présenté ;
- des encadrés législatifs, historiques...

## LA DIFFUSION DE LA REVUE ET LE REFERENCEMENT DES ARTICLES PUBLIES

Le tirage papier de la revue est limité : il est décidé avec les coordinateurs scientifiques des numéros selon les besoins spécifiques. Chaque auteur et co-auteur reçoit toutefois un exemplaire papier du numéro.

Tous les contenus de la revue sont librement téléchargeables sur le site Internet [set-revue.fr](http://set-revue.fr) et référencés dans de nombreux moteurs de recherche et bases de données (DOAJ, base INIST, portail CAIRN...).

## LA CESSION DES DROITS D'AUTEUR

L'auteur signe un contrat de cession de droits d'auteur avec INRAE, dont les termes sont les suivants.

L'auteur accepte, en son nom et au nom des co-auteurs, de céder gratuitement à INRAE ses droits de propriété intellectuelle de nature patrimoniale c'est-à-dire les droits de reproduction, de représentation et d'exploitation de cette contribution dans la forme du manuscrit remis (résumé français et anglais, textes, figures, dessins, schémas, tableaux, fichiers informatiques ou tout autre document inclus), y compris les droits de distribution, d'adaptation, de traduction pour une exploitation dans le cadre du site Internet et de la version papier de la revue *Sciences Eaux & Territoires*.

Cette cession comporte les droits suivants :

- publication et diffusion de l'article ainsi que les rééditions ;
- copie, reproduction, enregistrement, extractions de tout ou partie de l'article sur tous supports actuels ou futurs (imprimé, numérique,...) ;
- représentation et exploitation partielles ou totales de l'article par tous procédés actuels ou futurs, notamment dans des programmes informatiques utilisés localement ou en réseaux et ce, quel que soit le nombre de sites (Internet, Web, archives ouvertes, archives du type Open Archives Initiatives, Intranet...);
- référencement de l'article dans les bases de données documentaires françaises et étrangères.

L'auteur autorise le transfert éventuel des droits cédés à INRAE à toute autre structure se substituant à l'activité éditoriale de INRAE, avant ou après publication de l'article.

La présente cession de droits est consentie à titre exclusif; elle s'entend pour tous pays, pour la durée de la propriété littéraire et artistique.

Le droit moral des auteurs est imprescriptible et inaliénable ; les auteurs et co-auteurs se réservent donc le droit de réutiliser leur œuvre, sous une forme différente, pourvu que cette exploitation ne soit pas de nature à faire concurrence à l'exploitation effectuée par INRAE.

Enfin, l'auteur déclare que son manuscrit et les illustrations qu'il contient sont originaux, ou bien qu'il a pris toutes les mesures nécessaires pour respecter les droits des tiers éventuels. De ce fait, INRAE a la garantie de la jouissance du droit d'édition contre tous troubles, revendications et évictions quelconques.